



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 09/10/2025

Le neuf octobre deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 03/10/2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 9 - Votants : 14

Présents : M Stéphane ENTÈME, Maire, Mme Françoise MÉNARD, M Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ, M. Pascal BOUTON, M Benoît COUTEAU, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M Vincent CAILLÉ,

Absents excusés : M Sébastien BESSON (pouvoir donné à Mme Hélène QUÉMÉRÉ)
M Richard LOPEZ (pouvoir donné à Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE)
M Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à M Benoît COUTEAU)
Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD)
Mme Servane CHESNEAU (pouvoir donné à M Stéphane ENTÈME)

Absente : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pas de pouvoir)

Secrétaire de séance : M Benoît COUTEAU

2025-10-09-002 : Élection des adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-1 et l'article L2122-2 stipulant que la commune doit disposer au minimum d'un adjoint et au maximum d'un nombre d'adjoints correspondant à 30% de l'effectif légal (19) du conseil municipal, soit 5 adjoints

Considérant qu'à la suite des démissions de Mme Françoise MÉNARD, M Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M Christian MAILLARD et Mme Hélène QUÉMÉRÉ de leur rôle d'adjoint, validé par M Le préfet le 09/10/2025, il convient de procéder à l'élection des adjoints

Considérant que dans les communes de 1000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

1^{er} tour du scrutin :

Nombre de bulletins : 14

Nombre de bulletins blancs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 12

La liste des adjoints portée par M Benoît COUTEAU est donc élue à la majorité absolue



Le Maire a donc proclamé les résultats :

- 1^{er} Adjoint : M Benoît COUTEAU
- 2^{ème} Adjointe : Mme MÉNARD Françoise
- 3^{ème} Adjoint : M Rodolphe BORRÉ
- 4^{ème} Adjointe : Mme Sylvie CHATELLIER
- 5^{ème} Adjoint : M Vincent CAILLÉ

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Registre certifié conforme,

Le secrétaire de séance
M. Benoît COUTEAU

Le Maire
M. Stéphane ENTÈME



Stéphane
ENTÈME

Signature
numérique de
Stéphane ENTÈME
Date : 2025.10.13
09:33:40 +02'00'